

Bureau du 20 mars 2006

Décision n° B-2006-4094

objet : **Fourniture de lubrifiants, liquide de refroidissement et produits divers pour véhicules aux différents ateliers et garages de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 mars 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine entretient dans ses ateliers et garages 1 220 véhicules légers et 260 poids-lourds. Cet entretien nécessite l'achat de lubrifiants pour assurer les vidanges des différents organes moteurs ainsi que des graisses pour engrenage et pivot, mais aussi du liquide de refroidissement pour remplacer ou compléter le contenu des circuits de refroidissement des moteurs et équipements mécaniques. Le précédent marché, dont le titulaire est Total Fina ELF, arrivera à échéance le 17 août 2006. Il convient de le renouveler.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution du marché de fourniture de lubrifiants, liquide de refroidissement et produits divers pour véhicules aux différents ateliers et garages de la Communauté urbaine.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Les prestations font l'objet d'un marché unique, qui sera attribué à une entreprise seule ou à un groupement solidaire.

Ce marché pourrait faire l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 71-1 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de quatre ans. Le marché comporterait un engagement de commande d'un montant minimum de 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC et maximum de 520 000 € HT, soit 621 920 € TTC sur la durée du marché.

En outre, le présent rapport autorise monsieur le président à signer ce marché à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres et aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

DECIDE

1° - Approuve :

- a) - le lancement de l'opération,
- b) - le dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres, créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet la fourniture de lubrifiants, de liquide de refroidissement et de produits divers pour véhicules aux différents ateliers et garages de la Communauté urbaine, et tous les actes contractuels y afférents pour un montant minimum de 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC, et maximum de 520 000 € HT, soit 621 920 € TTC sur la durée du marché, soit quatre ans.

5° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et suivants - section de fonctionnement.

6° - Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et suivants - section de fonctionnement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,